

CONDITIONS GENERALES DE L'ENJEU GARDIEN

RESERVATIONS

Un devis gratuit et sans engagement est envoyé par e-mail au client, accompagné des conditions générales.

Il est suivi d'une pré-visite au domicile du client. A l'issue de cette pré-visite, la signature par le client du devis vaudra réservation.

L'Enjeu Gardien effectue la réservation sur son agenda en bloquant les dates de la prestation de services.

PRE-VISITES

Avant le départ du client, une pré-visite aura lieu à son domicile afin de :

- Faire connaissance avec le client et créer un lien de confiance
- Rencontrer l'animal ou les animaux
- Prendre connaissance des habitudes et besoins de l'animal ou des animaux à prendre en charge, en complétant la ou les fiches individuelles annexées au contrat
- Établir le contrat de prestation de services personnalisée, (conditions particulières)
- Effectuer le paiement de l'acompte
- Remettre le chèque de caution en cas d'urgence vétérinaire
- Récupérer le double des clés du domicile du client*

*Tout autre déplacement pour la remise des clés sera facturé 10 €.

Suite à la pré-visite, l'Enjeu Gardien se réserve le droit de refuser la garde si:

- l'Enjeu Gardien juge ne pas être en mesure d'assurer une prestation dans de bonnes conditions (Chien asocial, agressif et/ou craintif qui ne se laisse pas approcher) *
- l'animal ne présente pas les garanties sanitaires et sécuritaires suffisantes
- Les vaccins de l'animal ne sont pas « A jour » et/ou ne possède pas son carnet de santé (pour les chiens et chats),
- L'animal est non identifié ou atteint d'une maladie grave et/ou contagieuse.

* *Les chats asociaux, agressifs et/ou craintifs sont acceptés.*

ANNULATION D'UNE RESERVATION

Le client dispose d'un délai légal de 14 jours francs pour exercer son droit de rétractation, mais 10€ seront demandés pour les frais de déplacements de la pré-visite en cas d'annulation pendant ce délai. L'acompte sera alors remboursé au client dans un délai maximum de 14 jours.

- Passé le délai légal de rétractation, l'acompte de 50% ne sera pas remboursé au client.
- Si l'annulation se fait pendant la durée des prestations, la totalité de la prestation est due.
- En cas d'annulation de la part de l'Enjeu Gardien le Client sera remboursé en intégralité.

LES VISITES

Durant les visites, L'Enjeu Gardien s'engage à tenir les principes suivants, pour tout animal et tous les contrats (en fonction des animaux et à la demande du client) :

Pour vos animaux

- Réapprovisionnement de nourriture et d'eau fraîche
- Nettoyage des accidents que l'animal a pu faire
- Nettoyage de la litière ou des cages (pour les rongeurs et oiseaux) et ramassage dans le jardin des déjections
- Brossage, hygiène des yeux et/ou des oreilles
- Administration de médicaments si l'animal est docile (et sous ordonnance du vétérinaire uniquement),
- Câliner l'animal et jouer avec lui s'il est joueur et consentant,
- Nourrissage des poissons
- Pour les équidés, pansage et manipulations telles que : mise au pré, paddock, marcheur
- Envoi de photos et de nouvelles de l'animal par SMS ou par Email, à chaque visite

En option et supplément je propose : la petite promenade entre 15 et 20 minutes, la moyenne promenade entre 30 et 35 minutes et la longue promenade de 45 à 60 minutes.

Des poches plastiques pour les déjections des chiens doivent être fournies par le propriétaire.

Pour votre domicile L'Enjeu Gardien propose la relève du courrier, arrosage des plantes d'intérieur et d'extérieur, du jardin et du potager si besoin.

NOURRITURE

Le Client met à disposition de l'Enjeu Gardien, la quantité de nourriture nécessaire durant toute la durée de son absence. Si de la nourriture nécessaire aux bons soins de ou des animaux venait à manquer, le Client donne l'autorisation à l'Enjeu Gardien, d'acheter le complément de nourriture à l'identique de celle déjà utilisée pour assurer sa mission jusqu'au retour du Client. Le Client s'engage à rembourser en totalité les frais engagés par l'Enjeu Gardien (nourriture achetée plus les frais de déplacement calculé de la manière suivante : nombre de kilomètres x par 0,45 €).

ENTRETIEN DE L'ESPACE DE VIE

La litière devra être fournie par le Client en quantité suffisante pour les besoins de ou des animaux. Si de la litière nécessaire aux bons soins de ou des animaux venait à manquer, le Client donne l'autorisation à l'Enjeu Gardien, d'acheter le complément de litière à l'identique de celle déjà utilisée pour assurer sa mission jusqu'au retour du Client. Le Client s'engage à rembourser en totalité les frais engagés par l'Enjeu Gardien (litière achetée plus les frais de déplacement calculé de la manière suivante : nombre de kilomètres x par 0,45 €).

LES PROMENADES SEULES (sans service de visite/garde)

L'Enjeu Gardien propose pour ceux qui le souhaitent uniquement une promenade pour les chiens. Pour la sécurité de l'animal et d'autrui, les promenades sont effectuées en laisse ou en longe.

Des poches plastiques pour les déjections des chiens doivent être fournies par le propriétaire.

Les promenades s'effectueront dans le secteur du domicile du client, aucun transport en voiture ne sera fait.

La durée des promenades varie en fonction des capacités physiques de l'animal, en général 30/45 minutes.

Tout matériel, nourriture et accessoires (laisse, poches plastiques, brosse, balais...) doivent être fournis par le Client.

URGENCE VETERINAIRE

En cas de maladie ou de blessure de l'animal durant la garde, L'Enjeu Gardien s'engage à contacter le propriétaire de l'animal, si celui-ci n'est pas joignable un message lui sera laissé, et le contact sera alors pris avec les personnes désignées comme « contact-relais ». L'Enjeu Gardien sur autorisation soit du propriétaire soit de la personne « contact-relais » s'engage à accompagner l'animal malade ou blessé pour une consultation vétérinaire (*). L'Enjeu Gardien fera l'avance des frais de la consultation et des éventuels médicaments prescrits. Si à l'issue de cette consultation « diagnostic » une hospitalisation ou un acte chirurgical s'avérait nécessaire, la responsabilité de la suite à donner et la prise en charge des coûts inhérents sont du ressort du propriétaire ou de la personne désignée comme « contact-relais ». **A cet instant la responsabilité de l'Enjeu Gardien ne pourra plus être engagée.**

Les frais vétérinaires et autres (médicaments) avancés pour les soins de l'animal gardé, sont intégralement à la charge du client. Le Client s'engage à les rembourser intégralement sur présentation de facture, déduction faite du chèque de caution de 50 € adjoint au contrat de garde.

Les frais de déplacements aller-retour domicile client-vétérinaire seront facturés 0.45€ du Km.

Le temps nécessaire passé auprès de l'animal sera facturé au taux horaire de 15 € la demi-heure.

(*) En priorité auprès de son vétérinaire habituel, à défaut un vétérinaire choisi par l'Enjeu Gardien ou celui de garde en dehors des horaires d'ouverture, dimanche et jours fériés.

LES MODALITES DE REGLEMENT

Par la signature du devis, le client s'engage à verser 50% du montant du devis en chèque ou en espèce le jour de la remise des clés par le Client à l'Enjeu Gardien en la personne de Marie-Pascale BRUNIE. Cet acompte sera encaissé.

A la fin de la prestation, une facture détaillée reprenant l'ensemble des services y compris les éventuels frais imprévus (urgences, déplacements, manque de nourriture/litière...) sera remise au Client, ainsi que les clés de son domicile. Le solde de la facture doit être réglée lors de cette dernière visite, soit en chèque, soit en espèces.

ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'Enjeu Gardien déclare avoir souscrit une assurance civile professionnelle couvrant tout dommage que l'animal pourrait subir ou causer durant la prestation. Le Client devra également avoir une assurance habitation et responsabilité Civile. L'Enjeu Gardien ne peut être tenu responsable des dommages de toute nature survenus à l'animal ou des dommages causés par celui-ci lorsqu'il est seul au domicile du client. L'Enjeu Gardien décline toute responsabilité en cas de fugue ou d'accident d'un animal ayant accès à l'extérieur (balcon, jardin, terrain, etc.) ou en cas de mort naturelle (vieillesse, maladie etc.).

L'administration de médicaments se fait uniquement sur présentation de l'ordonnance prescrite par un vétérinaire. En cas de traitement médical d'un animal, L'Enjeu Gardien s'en tiendra strictement à l'ordonnance du vétérinaire et ne peut pas être tenu pour responsable des problèmes de santé découlant de la prise du traitement prescrit par le vétérinaire ou de l'aggravation de l'état de l'animal. L'Enjeu Gardien s'engage à la plus grande confidentialité concernant l'identité et le domicile du client, aucune pièce du logement ni aucun objet autres que ceux nécessaires à la réalisation de la prestation ne sera utilisés. Tout problème ou anomalie constatée au domicile du client lui sera signalé.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à mettre à la disposition de L'Enjeu Gardien:

- Le carnet de santé à jour et la carte d'identification de chaque animal (chat, chien)
- La boîte de transport pour chat, lapin et petit mammifère domestique (en cas d'urgence)
- Le matériel nécessaire pour l'entretien des cages, litières...
- Pour les chiens : laisse, collier, sacs pour ramasser les déjections
- Une quantité de nourriture suffisante pour la durée de la prestation
- Les coordonnées du vétérinaire, ainsi que les coordonnées d'une personne à contacter en cas de besoin
- L'ordonnance et les médicaments pour l'animal si besoin.
- Tout animal doit être sevré pour bénéficier des prestations.

Le client s'engage à procéder dès son retour, au remboursement des frais éventuels survenus hors devis, sur présentation de facture.

Le client s'engage à signaler tout problème de santé et assure que l'animal est vermifugé et traité contre les parasites (puces, tiques). Si cela n'est pas le cas, l'Enjeu Gardien ne pourra pas être tenu pour responsable d'une infestation de parasites.

Le client s'engage à tenir l'Enjeu Gardien informé de tout risque sanitaire si son animal est porteur d'une maladie contagieuse.

Propriété Intellectuelle

L'Enjeu Gardien demandera au client l'autorisation pour prendre des photos des animaux gardés pour diffuser sur son site internet, comme références pour sa promotion commerciale. En cas de refus du client, aucune photo ne sera diffusée sur le site. En cas d'autorisation, L'Enjeu Gardien ne peut être tenu responsable en cas d'utilisation frauduleuse de la photographie de l'animal par un tiers.

